

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avis relatif à l'avenant n° 4 à la convention nationale thermale

NOR : SJSS0829677V

Est réputé approuvé, en application des articles L. 162-15 et L. 162-41 du code de la sécurité sociale, l'avenant n° 4 à la convention nationale thermale, y compris ses annexes, conclu le 21 octobre 2008 entre, d'une part, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie et, d'autre part, le Conseil national des exploitants thermaux.

A V E N A N T N° 4

À LA CONVENTION NATIONALE DESTINÉE À ORGANISER LES RAPPORTS
ENTRE LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE ET LES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

Entre, d'une part,

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie, représentée par Frédéric Van Roekeghem, directeur général,

Et, d'autre part,

Le Conseil national des exploitants thermaux (CNETh), représenté par Jean-Claude Ebrard, président, ci-après désignée « l'organisation professionnelle des établissements thermaux ».

Les parties ci-dessus dénommées, signataires de la convention et de ses annexes, sont désignées sous le terme de « parties signataires ».

Vu les demandes de modification de traitements types soumises à l'examen de la commission paritaire nationale au titre de l'année 2008 ;

Vu les avis formulés par la Commission paritaire nationale réunie le 8 novembre 2007 et le 18 février 2008 ;

Vu l'avis du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative relatif à la reconduction pour cinq ans de la convention nationale thermale prévue à l'article L. 162-39 du code de la sécurité sociale (*Journal officiel* du 6 septembre 2008),

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Préambule

Afin que soit assurée la pérennité de l'accès à des soins thermaux de qualité sur tout le territoire, les parties conventionnelles souhaitent proroger la durée de validité de la convention nationale thermale.

Elles réaffirment leur attachement à un bon déroulement de la vie conventionnelle et en particulier soulignent l'importance de la poursuite de la démarche d'évaluation du service médical rendu par la médecine thermale.

Article 1^{er}

Prorogation et renouvellement de la convention

La rédaction du deuxième alinéa de l'article 2-1 du titre I^{er} de la convention nationale thermale portant sur la durée de la convention est modifiée comme suit :

« La convention est prorogée, avec ses annexes et avenants, pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2008, en application des dispositions de son article 2.2. »

La rédaction du premier alinéa de l'article 2-2 du titre I^{er} de la convention nationale thermale portant sur le renouvellement de la convention est modifiée comme suit :

« A défaut de saisine écrite avec accusé de réception du secrétariat de la commission paritaire par l'une des parties signataires aux fins de négociation, au plus tard six mois avant la date d'expiration, la convention est réputée tacitement reconduite pour une nouvelle durée de cinq ans. »

Article 2

La composition des traitements types modifiés par l'avenant n° 3 à la convention nationale thermale concernant les thermes Barzun (station thermale de Barèges-Sers), Callou et Les Dômes (station thermale de Vichy) est telle que précisée en annexe 1.

Article 3

Les traitements types conventionnés des établissements suivants sont modifiés ; leur nouvelle composition est fixée par l'annexe 2 au présent avenant :

Au titre de la commission paritaire nationale du 18 février 2008

Aix-les-Bains (thermes nationaux).
Avène.
Balaruc-les-Bains.
Chaudes-Aigues.
Cransac.
Les Fumades.
La Preste.
La Roche-Posay (thermes Saint-Roch et Connétable).
Saint-Amand-les-Eaux.
Salins-les-bains.

Article 4

*Aménagement de dispositions conventionnelles :
modification des dispositions de l'article 11-3*

1° Sous le deuxième alinéa de l'article 11-3, le titre « Période transitoire » est remplacé par « Dispositions temporaires », ainsi rédigé :

« A titre temporaire et dérogatoire, lorsque la durée de soin pratiquée dans un établissement thermal est égale au temps de soin conventionnel minimum fixé par l'annexe 3, le médecin thermal peut prescrire une durée de soin égale à deux fois le temps de soin conventionnel minimum pour un curiste présentant un profil pathologique particulier ; cette prescription entraîne le décompte de deux séances de soins.

La Commission paritaire nationale statuera sur le maintien de cette faculté temporaire de doublement dérogatoire après examen d'un bilan quantitatif à établir par la profession au titre de la saison thermale 2009. »

2° Le titre « Conditions d'application dérogatoires » et les deux derniers alinéas de l'article 11-3 sont supprimés.

Article 5

Evolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009

Les tarifs sont fixés conformément à l'annexe 3 à compter du 1^{er} janvier 2009.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008.

*L'Union nationale
des caisses d'assurance maladie,
représentée
par son directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM*

*Le Conseil national
des exploitants thermaux,
représenté par son président,
J.-C. EBRARD*

ANNEXE 1

MISES EN CONFORMITÉ DE PUBLICATION RELATIVES À LA COMPOSITION DES TRAITEMENTS TYPES MODIFIÉS PAR L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION NATIONALE THERMALE

STATION THERMALE DE BARÈGES-SERS

Thermes BARZUN

Dernière mise à jour : août 2006

Orientations thérapeutiques :

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

VR : voies respiratoires.

FORFAIT : RH 1**72 séances parmi :**

202 Bain.
205 Bain + aérobain.
206 Bain + douche en immersion.
207 Bain + douche sous-marine.
301 Douche générale.
302 Douche générale au jet.
303 Douche locale.
306 Douche sous immersion en piscine.
404 Illutation locale unique.
405 Illutation locale multiple.
513 Etuve locale.

FORFAIT : RH 2

101 Cure de boisson

54 séances parmi :

Idem
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
+ 18 séances (ou 2 × 9) parmi :
601 Piscine de mobilisation (18 maxi).
602 Massage sous l'eau (9 maxi).

FORFAIT : RH 3**63 séances parmi :**

Idem
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
+ 9 séances parmi :
601 ou 602.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION VR**54 séances parmi :**

202 Bain.
205 Bain + aérobain.
215 Bain nasal.
301 Douche générale.
317 Pulvérisation.
327 Irrigation nasale.
507 Aérosol sonore.
510 Humage-nébulisation.
511 Inhalation collective.
523 Aérosol manosonique.
703 Insufflation de la trompe.
704 Douche pharyngienne.
708 Méthode de déplacement de Proëtz.
804 Gargarisme.

FORFAIT : VR**108 séances parmi :**

202 Bain.
205 Bain + aérobain.
215 Bain nasal.
301 Douche générale.

- 317 Pulvérisation.
- 327 Irrigation nasale.
- 507 Aérosol sonore.
- 510 Humage-nébulisation.
- 511 Inhalation collective.
- 523 Aérosol manosonique.
- 703 Insufflation de la trompe.
- 704 Douche pharyngienne.
- 708 Méthode de déplacement de Proëtz.
- 804 Gargarisme.

SUPPLÉMENT À VR POUR 2^e ORIENTATION RH

36 séances parmi :

- 202 Bain.
- 205 Bain + aérobain.
- 206 Bain avec douche en immersion.
- 207 Bain + douche sous-marine.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 303 Douche locale.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 404 Illutation locale unique.
- 405 Illutation locale multiple.
- 513 Etuve locale.
- 601 Piscine de mobilisation.
- 602 Massage sous l'eau.

STATION THERMALE DE VICHY

Etablissement de CALLOU

Dernière mise à jour : décembre 2007

Orientations thérapeutiques :

AD : maladies voies digestives et métaboliques.

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

FORFAIT : AD 1

72 séances parmi :

- 205 Bain avec aérobain.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 802 Entéroclyse.

FORFAIT : AD 3

63 séances parmi :

- 205 Bain avec aérobain.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 802 Entéroclyse.
- + 9 séances parmi :**
- 602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À AD POUR 2^e ORIENTATION RH

36 séances parmi :

- 201 Piscine.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.

- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 329 Douche forte pression sous immersion en piscine.
- 406 Illutation générale.
- 407 Cataplasme application locale unique.
- 408 Cataplasme application locale multiple.
- 512 Etuve.
- 513 Etuve locale.

FORFAIT : RH 1

101 Cure de boisson

72 séances parmi :

- 201 Piscine.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 329 Douche forte pression sous immersion en piscine.
- 406 Illutation générale.
- 407 Cataplasme application locale unique.
- 408 Cataplasme application locale multiple.
- 512 Etuve.
- 513 Etuve locale.

FORFAIT : RH 3**63 séances parmi :***Idem*

»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»

+ 9 séances parmi :

601 ou 602.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION AD**36 séances parmi :**

- 205 Bain avec aérobain.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.
- 802 Entéroclyse.

STATION THERMALE DE VICHY

Etablissement LES DÔMES

Dernière mise à jour : décembre 2007

Orientations thérapeutiques :**AD : maladies voies digestives et métaboliques.****RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.****FORFAIT : AD 1**

101 Cure de boisson

72 séances parmi :

- 205 Bain avec aérobain.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.

FORFAIT : AD 3**63 séances parmi :**

- 205 Bain avec aérobain.
- 206 Bain + douche en immersion.
- 210 Bain + insufflation de gaz.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 306 Douche sous immersion en piscine.

802 Entéroclyse.

802 Entéroclyse.

+ 9 séances parmi :

602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À AD POUR 2^e ORIENTATION RH**36 séances parmi :**

201 Piscine.
 206 Bain + douche en immersion.
 210 Bain + insufflation de gaz.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 306 Douche sous immersion en piscine.
 329 Douche forte pression sous immersion en piscine.
 406 Illutation générale.
 407 Cataplasme application locale unique.
 408 Cataplasme application locale multiple.
 512 Etuve.
 513 Etuve locale.

FORFAIT : RH 1

101 Cure de boisson

72 séances parmi :

201 Piscine.
 206 Bain + douche en immersion.
 210 Bain + insufflation de gaz.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 306 Douche sous immersion en piscine.
 329 Douche forte pression sous immersion en piscine.
 406 Illutation générale.
 407 Cataplasme application locale unique.
 408 Cataplasme application locale multiple.
 512 Etuve.
 513 Etuve locale.

FORFAIT : RH 3**63 séances parmi :***Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 9 séances parmi :

601 ou 602.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION AD**36 séances parmi :**

205 Bain avec aérobain.
 206 Bain + douche en immersion.
 210 Bain + insufflation de gaz.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 304 Douche locale au jet.
 306 Douche sous immersion en piscine.
 802 Entéroclyse.

ANNEXE 2

MODIFICATIONS DE TRAITEMENTS TYPES

STATION THERMALE D'AIX-LES-BAINS

Thermes nationaux ATRIUM ET CHEVALLEY

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :[Texte précédent](#)[Page précédente](#)[Page suivante](#)[Texte suivant](#)

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

| FORFAIT : RH 1 72 séances parmi : | FORFAIT : RH 2 54 séances parmi : | FORFAIT RH 3 63 séances parmi : |
|--|--|--|
| 201 Piscine. | <i>Idem</i> | <i>Idem</i> |
| 202 Bain. | » | » |
| 205 Bain + aérobain. | » | » |
| 206 Bain + douche en immersion. | » | » |
| 207 Douche sous-marine. | » | » |
| 301 Douche générale. | » | » |
| 302 Douche générale au jet. | » | » |
| 303 Douche locale. | » | » |
| 304 Douche locale au jet. | » | » |
| 308 Douche pénétrante. | » | » |
| 310 Douche pénétrante générale (1T). | » | » |
| 311 Douche pénétrante générale (2T). | » | » |
| 318 Pulvérisation faciale et cervicale. | » | » |
| 329 Douche forte pression sous immersion en piscine. | » | » |
| 404 Illutation locale unique. | » | » |
| 405 Illutation locale multiple. | » | » |
| 406 Illutation générale. | » | » |
| 407 Cataplasme application locale unique. | » | » |
| 408 Cataplasme application locale multiple. | » | » |
| 409 Compresse. | » | » |
| 512 Etuve. | » | » |
| 513 Etuve locale. | » | » |
| 801 Sudation en cabine individuelle. | » | » |
| | + 18 (ou 2 x 9) séances parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 601 Piscine de mobilisation. | 601 Piscine de mobilisation. |
| | 602 Massage sous l'eau. | 602 Massage sous l'eau. |
| | 607 Piscine de mobilisation individuelle. | 607 Piscine de mobilisation individuelle. |

**SUPPLÉMENT À VR OU AMB DE MARLIOZ
POUR 2^e ORIENTATION RH****36 séances parmi :**

| |
|--|
| 201 Piscine. |
| 202 Bain. |
| 205 Bain + aérobain. |
| 206 Bain + douche en immersion. |
| 207 Douche sous-marine. |
| 301 Douche générale. |
| 302 Douche générale au jet. |
| 303 Douche locale. |
| 304 Douche locale au jet. |
| 308 Douche pénétrante. |
| 310 Douche pénétrante générale (1T). |
| 311 Douche pénétrante générale (2T). |
| 318 Pulvérisation faciale et cervicale. |
| 329 Douche forte pression sous immersion en piscine. |
| 404 Illutation locale unique. |
| 405 Illutation locale multiple. |
| 406 Illutation générale. |
| 407 Cataplasme application locale unique. |
| 408 Cataplasme application locale multiple. |
| 409 Compresse. |
| 512 Etuve. |
| 513 Etuve locale. |
| 601 Piscine de mobilisation. |
| 602 Massage sous l'eau ou avec dérivés thermaux. |

607 Piscine de mobilisation individuelle.
801 Sudation en cabine individuelle.

STATION THERMALE D'AVÈNE

Etablissement d'AVÈNE

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

AMB : affections des muqueuses bucco-linguales.

DER : dermatologie.

FORFAIT : AMB

101 Cure de boisson

54 séances parmi :

203 Bain local.
314 Douche gingivale.
323 Pulvérisation externe locale.
325 Pulvérisation de la cavité buccale.

SUPPLÉMENT À AMB POUR 2^e ORIENTATION DER

205 Bain + aérobain.
207 Bain + douche sous-marine.
301 Douche générale.
323 Pulvérisation externe locale.
324 Pulvérisation externe générale.
407 Cataplasme application locale unique.
408 Cataplasme application locale multiple.
409 Compresse.
701 Douche filiforme.

FORFAIT : DER 1

72 séances parmi :

205 Bain + aérobain.
207 Bain + douche sous-marine.
301 Douche générale.
323 Pulvérisation externe locale.
324 Pulvérisation externe générale.
407 Cataplasme application locale unique.
408 Cataplasme application locale multiple.
409 Compresse.
701 Douche filiforme.

FORFAIT : DER 2

101 Cure de boisson

54 séances parmi :

Idem

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 18 séances parmi :
602 Massage sous l'eau.

FORFAIT : DER 3

63 séances parmi :

Idem

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 9 séances parmi :
602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À DER POUR 2^e ORIENTATION AMB

203 Bain local.
314 Douche gingivale.
323 Pulvérisation externe locale.
325 Pulvérisation de la cavité buccale.

STATION THERMALE DE BALARUC

Etablissement de BALARUC

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

[Texte précédent](#)

[Page précédente](#)

[Page suivante](#)

[Texte suivant](#)

RH : rhumatologie et sequelles de traumatismes ostéo-articulaires.**PHL : phlébologie (1).****FORFAIT : RH 1****72 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 203 Bain local.
 205 Bain avec aérobain.
 206 Bain + douche en immersion.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 303 Douche locale.
 329 Douche de forte pression sous immersion en piscine.
 404 Illutation locale unique.
 406 Illutation générale.
 513 Etuve locale.
 801 Sudation en cabine individuelle.

FORFAIT : RH 2

101 Cure de boisson

54 séances parmi :*Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 18 séances (ou 2 x 9) parmi :

601 Piscine de mobilisation (18 maxi).

602 Massage sous l'eau (9 maxi).

FORFAIT : RH 3**63 séances parmi :***Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 9 séances parmi :

601 Piscine de mobilisation.

602 Massage sous l'eau.

FORFAIT : PHL 1 (1)**72 Séances parmi :**

216 Aérobain local.
 321 Pulvérisation de membres.
 329 Douche de forte pression sous immersion en piscine.
 407 Cataplasme en application locale unique.
 408 Cataplasme en application locale multiple.
 409 Compresse.
 805 Couloir de marche.

FORFAIT : PHL 3 (1)**63 séances parmi :**

»

»

»

»

»

»

+ 9 séances parmi :

602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION PHL**36 séances parmi :**

216 Aérobain local.
 321 Pulvérisation de membres.
 329 Douche de forte pression sous immersion en piscine.
 407 Cataplasme en application locale unique.
 408 Cataplasme en application locale multiple.
 409 Compresse.
 805 Couloir de marche.

SUPPLÉMENT À PHL POUR 2^e ORIENTATION RH**36 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 203 Bain local.
 205 Bain avec aérobain.
 206 Bain avec douche en immersion.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 303 Douche locale.
 329 Douche de forte pression sous immersion en piscine.

- 404 Illutation locale unique.
 406 Illutation générale.
 513 Etuve locale.
 801 Sudation en cabine individuelle.

(1) Forfaits PHL applicables sous réserve de la publication de l'arrêté modifiant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux afin de prendre en compte ce changement d'orientation thérapeutique à la station thermale de Balaruc-les-Bains.

STATION THERMALE DE CHAUDES-AIGUES

Etablissement de CHAUDES-AIGUES

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

| FORFAIT : RH 1 | FORFAIT : RH 2 | FORFAIT : RH 3 |
|---|--|------------------------------|
| 72 séances parmi : | 101 Cure de boisson | 63 séances parmi : |
| 201 Piscine. | <i>Idem</i> | <i>Idem</i> |
| 202 Bain. | » | » |
| 205 Bain avec aérobain. | | |
| 207 Bain avec douche sous marine. | | |
| 302 Douche générale au jet. | » | » |
| 306 Douche sous immersion en piscine. | » | » |
| 329 Douche de forte pression sous immersion en piscine. | » | » |
| 405 Illutation locale multiple. | » | » |
| 408 Cataplasme en application locale multiple. | » | » |
| 512 Etuve. | » | » |
| 801 Sudation en cabine individuelle. | » | » |
| | + 18 séances (ou 2 x 9) parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 601 Piscine de mobilisation. | 601 Piscine de mobilisation. |
| | 602 Massage sous l'eau. | 602 Massage sous l'eau. |

STATION THERMALE DE CRANSAC

Etablissement de CRANSAC

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

FORFAIT : RH

101 Cure de boisson

72 séances parmi :

- 501 Vaporarium.
 512 Etuve.
 513 Etuve locale.
 525 Douche de gaz sec locale membres.
 525 Douche de gaz sec locale rachis.
 801 Sudation en cabine individuelle.

STATION THERMALE DES FUMADES

Etablissement des FUMADES

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :**AMB : affections des muqueuses bucco-linguales.****DER : dermatologie.****VR : voies respiratoires.****FORFAIT AMB****54 séances parmi :**

- 314 Douche gingivale.
- 325 Pulvérisation de la cavité buccale.
- 510 Humage-nébulisation.
- 701 Douche filiforme.

SUPPLÉMENT À AMB POUR 2^e ORIENTATION VR**54 séances parmi :**

- 301 Douche générale.
- 310 Douche pénétrante générale.
- 317 Pulvérisation.
- 327 Irrigation nasale.
- 501 Vaporarium.
- 503 Emanatorium.
- 505 Aérosol individuel.
- 507 Aérosol sonore.
- 510 Humage-nébulisation.
- 703 Insufflation de la trompe.
- 704 Douche pharyngienne.
- 708 Méthode de déplacement de Proëtz.
- 804 Gargarisme.

SUPPLÉMENT À AMB POUR 2^e ORIENTATION DER**36 séances parmi :**

- 203 Bain local.
- 206 Bain avec douche en immersion.
- 214 Bain + irrigation vaginale ou anale.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 323 Pulvérisation externe locale.
- 324 Pulvérisation externe générale.
- 701 Douche filiforme.

FORFAIT : DER 1**72 séances parmi :**

- 203 Bain local.
- 206 Bain avec douche en immersion.
- 214 Bain + irrigation vaginale ou anale.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.

FORFAIT : DER 2**54 séances parmi :**

- Idem*
- »
- »
- »
- »
- »

FORFAIT : DER 3**63 séances parmi :**

- Idem*
- »
- »
- »
- »
- »

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| 323 Pulvérisation externe locale. | » | » |
| 324 Pulvérisation externe générale. | » | » |
| 701 Douche filiforme. | » | » |
| | 18 séances parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 602 Massage sous l'eau. | 602 Massage sous l'eau. |

SUPPLÉMENT À DER POUR 2^e ORIENTATION VR

54 séances parmi :

- 301 Douche générale.
- 310 Douche pénétrante générale.
- 317 Pulvérisation.
- 327 Irrigation nasale.
- 501 Vaporarium.
- 503 Emanatorium.
- 505 Aérosol individuel.
- 507 Aérosol sonique.
- 510 Humage-nébulisation.
- 703 Insufflation de la trompe.
- 704 Douche pharyngienne.
- 708 Méthode de déplacement de Proëtz.
- 804 Gargarisme.

SUPPLÉMENT À DER POUR 2^e ORIENTATION AMB

36 séances parmi :

- 314 Douche gingivale.
- 325 Pulvérisation de la cavité buccale.
- 510 Humage-nébulisation.
- 701 Douche filiforme.

| FORFAIT : RH 1 | FORFAIT : RH 2 | FORFAIT : RH 3 |
|---------------------------------------|--|------------------------------------|
| 108 séances parmi : | 90 séances parmi : | 99 séances parmi : |
| | <i>Idem</i> | <i>Idem</i> |
| 301 Douche générale. | » | » |
| 310 Douche pénétrante générale. | » | » |
| 317 Pulvérisation. | » | » |
| 327 Irrigation nasale. | » | » |
| 501 Vaporarium. | » | » |
| 503 Emanatorium. | » | » |
| 505 Aérosol individuel. | » | » |
| 507 Aérosol sonique. | » | » |
| 510 Humage-nébulisation. | » | » |
| 703 Insufflation de la trompe. | » | » |
| 704 Douche pharyngienne. | » | » |
| 708 Méthode de déplacement de Proëtz. | » | » |
| 804 Gargarisme. | » | » |
| | + 18 (ou 2 × 9) séances parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 603 Drainage postural chbre indiv. | 603 Drainage postural chbre indiv. |
| | 604 Drainage postural salle comm. | 604 Drainage postural salle comm. |
| | 605 Rééducation resp. indiv. | 605 Rééducation resp. indiv. |
| | 606 Rééducation resp. collec. | 606 Rééducation resp. collec. |

SUPPLÉMENT À VR POUR 2^e ORIENTATION DER

36 séances parmi :

- 203 Bain local.
- 206 Bain avec douche en immersion.
- 214 Bain + irrigation vaginale ou anale.

- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 323 Pulvérisation externe locale.
- 324 Pulvérisation externe générale.
- 701 Douche filiforme.

SUPPLÉMENT À VR POUR 2^e ORIENTATION AMB

36 séances parmi :

- 314 Douche gingivale.
- 325 Pulvérisation de la cavité buccale.
- 510 Humage-nébulisation.
- 701 Douche filiforme.

STATION THERMALE DE LA PRESTE

Etablissement de LA PRESTE

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

AU : maladie des voies urinaires et métaboliques.

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

FORFAIT : AU 1

101 Cure de boisson

72 séances parmi :

- 102 Cure de boisson à domicile.
- 202 Bain.
- 207 Bain + douche sous-marine.
- 301 Douche générale.
- 302 Douche générale au jet.
- 304 Douche locale au jet.
- 308 Douche pénétrante.
- 316 Douche vaginale en hamac.
- 319 Pulvérisation anale et périnéale.
- 328 Irrigation vaginale.
- 407 Cataplasme application locale unique.
- 522 Bain de vapeur collectif.
- 802 Entéroclyse.

FORFAIT : AU 3

63 séances parmi :

Idem

»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»

+ 9 séances parmi :

602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À AU POUR 2^e ORIENTATION RH

36 séances parmi :

- 202 Bain.
- 207 Bain avec douche sous marine.
- 302 Douche générale au jet.
- 303 Douche pénétrante.
- 403 Illutation locale.
- 405 Illutation locale multiple.
- 407 Cataplasme en application locale unique.
- 408 Cataplasme en application locale multiple.
- 522 Bain de vapeur collectif.

FORFAIT : RH 1

101 Cure de boisson

FORFAIT : RH 3

72 séances parmi :

202 Bain.
 207 Bain + douche sous marine.
 302 Douche générale au jet.
 303 Douche locale.
 308 Douche pénétrante.
 403 Illutation locale.
 405 Illutation locale multiple.
 407 Cataplasme en application locale unique.
 408 Cataplasme en application locale multiple.
 522 Bain de vapeur collectif.

63 séances parmi :*Idem*

»
 »
 »
 »
 »
 »
 »
 »
 »
 »

+ 9 séances parmi :

602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION AU**36 séances parmi :**

102 Cure de boisson à domicile.
 202 Bain.
 207 Bain + douche sous marine.
 301 Douche générale.
 302 Douche générale au jet.
 304 Douche locale au jet.
 308 Douche pénétrante.
 316 Douche vaginale en hamac.
 319 Pulvérisation.
 328 Irrigation vaginale.
 407 Cataplasme en application locale unique.
 522 Bain de vapeur collectif.
 802 Entéroclyse.

STATION THERMALE DE LA ROCHE-POSAY

Etablissement SAINT-ROCH

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :**AMB : affections des muqueuses bucco-linguales.****DER : dermatologie.****FORFAIT : AMB**

101 Cure de boisson

54 séances parmi :

314 Douche gingivale.
 325 Pulvérisation de la cavité buccale.
 701 Douche filiforme.

SUPPLÉMENT À AMB POUR 2^e ORIENTATION DER**36 séances parmi :**

202 Bain.
 203 Bain local.
 205 Bain + aérobain.
 314 Douche gingivale.
 323 Pulvérisation externe locale.
 324 Pulvérisation externe générale.

325 Pulvérisation de la cavité buccale.
330 Pulvérisation périnéale.
701 Douche filiforme.

FORFAIT : DER 1**FORFAIT : DER 2****FORFAIT : DER 3**

101 Cure de boisson

72 séances parmi :**54 séances parmi :****63 séances parmi**

202 Bain.

Idem

Idem

203 Bain local.

»

»

205 Bain + aérobain.

»

»

314 Douche gingivale.

»

»

323 Pulvérisation externe locale.

»

»

324 Pulvérisation externe générale.

»

»

325 Pulvérisation de la cavité buccale.

»

»

330 Pulvérisation périnéale.

»

»

701 Douche filiforme.

»

»

+ 18 séances parmi :
602 Massage sous l'eau.

+ 9 séances parmi :
602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À DER POUR 2^e ORIENTATION AMB**36 séances parmi :**

314 Douche gingivale.

325 Pulvérisation de la cavité buccale.

701 Douche filiforme.

STATION THERMALE DE LA ROCHE-POSAY

Etablissement LE CONNETABLE

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

AMB : affections des muqueuses bucco-linguales.

DER : dermatologie.

FORFAIT : AMB

101 Cure de boisson

54 séances parmi :

314 Douche gingivale.

325 Pulvérisation de la cavité buccale.

701 Douche filiforme.

SUPPLÉMENT À AMB POUR 2^e ORIENTATION DER**36 séances parmi :**

202 Bain.

203 Bain local.

205 Bain + aérobain.

314 Douche gingivale.

323 Pulvérisation externe locale.

324 Pulvérisation externe générale.

325 Pulvérisation de la cavité buccale.

330 Pulvérisation périnéale.

701 Douche filiforme.

FORFAIT : DER 1**FORFAIT : DER 2****FORFAIT : DER 3**

| | | |
|---|-----------------------------|----------------------------|
| | 101 Cure de boisson | |
| 72 séances parmi : | 54 séances parmi : | 63 séances parmi : |
| 202 Bain. | <i>Idem</i> | <i>Idem</i> |
| 203 Bain local. | » | » |
| 205 Bain + aérobain. | » | » |
| 314 Douche gingivale. | » | » |
| 323 Pulvérisation externe locale. | » | » |
| 324 Pulvérisation externe générale. | » | » |
| 325 Pulvérisation de la cavité buccale. | » | » |
| 330 Pulvérisation périnéale. | » | » |
| 701 Douche filiforme. | » | » |
| | + 18 séances parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 602 Massage sous l'eau. | 602 Massage sous l'eau. |

SUPPLÉMENT À DER POUR 2^e ORIENTATION AMB

36 séances parmi :

314 Douche gingivale.
325 Pulvérisation de la cavité buccale.
701 Douche filiforme.

STATION THERMALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Etablissement de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :

RH : rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires.

VR : voies respiratoires.

| | | |
|--|---|--|
| FORFAIT : RH 1 | FORFAIT : RH 2 | FORFAIT : RH 3 |
| | 101 Cure de boisson | |
| 72 séances parmi : | 54 séances parmi : | 63 séances parmi : |
| 202 Bain. | <i>Idem</i> | <i>Idem</i> |
| 303 Douche locale au jet. | » | » |
| 306 Douche sous immersion en piscine. | » | » |
| 310 Douche pénétrante générale. | » | » |
| 329 Douche forte pression sous immersion en piscine. | » | » |
| 404 Illutation locale unique. | » | » |
| 405 Illutation locale multiple. | » | » |
| 406 Illutation générale. | » | » |
| 501 Vaporarium. | » | » |
| 801 Sudation en cabine individuelle. | » | » |
| | + 18 (ou 2 × 9) séances parmi : | + 9 séances parmi : |
| | 601 Piscine de mobilisation (18 séances). | 601 Piscine de mobilisation (9 séances). |
| | 602 Massage sous l'eau (9 séances). | 602 Massage sous l'eau (9 séances). |

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION VR

54 séances parmi :

215 Bain nasal.
317 Pulvérisation.
327 Irrigation nasale.
501 Vaporarium.
507 Aérosol sonore.

510 Humage-nébulisation.
 511 Inhalation collective.
 523 Aérosol manosonique.
 804 Gargarisme.

FORFAIT : VR 1

101 Cure de boisson

108 séances parmi :

215 Bain nasal.
 317 Pulvérisation.
 327 Irrigation nasale.
 501 Vaporarium.
 507 Aérosol sonore.
 510 Humage-nébulisation.
 511 Inhalation collective.
 523 Aérosol manosonique.
 804 Gargarisme.

FORFAIT : VR 2**90 séances parmi :***Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 18 séances parmi :

606 Rééducation respiratoire collective.

SUPPLÉMENT À VR POUR 2^e ORIENTATION RH**36 séances parmi :**

202 Bain.
 303 Douche locale au jet.
 306 Douche sous immersion en piscine.
 310 Douche pénétrante générale.
 329 Douche forte pression sous immersion en piscine.
 404 Illutation locale unique.
 405 Illutation locale multiple.
 406 Illutation générale.
 501 Vaporarium.
 801 Sudation en cabine individuelle.

STATION THERMALE DE SALINS-LES-BAINS**Etablissement de SALINS-LES-BAINS**

Dernière mise à jour : février 2008

Orientations thérapeutiques :**GYN : gynécologie, maladies de l'appareil génital.****RH : rhumatologie et séquelles des traumatismes ostéo-articulaires.****TDE : troubles du développement chez l'enfant.****FORFAIT : GYN****72 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 205 Aérobain.
 207 Bain avec douche sous-marine.
 211 Bain avec eau mère.
 212 Bain + irrigation vaginale.
 213 Bain suivie d'irrigation vaginale.
 302 Douche générale au jet.
 304 Douche locale au jet.
 328 Irrigation vaginale.

SUPPLÉMENT À GYN POUR 2^e ORIENTATION RH**36 séances parmi :**[Texte précédent](#)[Page précédente](#)[Page suivante](#)[Texte suivant](#)

201 Piscine.
 202 Bain.
 203 Bain local.
 205 Aérobain.
 207 Douche sous-marine.
 211 Bain avec eau mère.
 302 Douche générale au jet.
 303 Douche locale.
 310 Douche pénétrante (1T).
 311 Douche pénétrante (2T).
 404 Illutation locale unique.
 405 Illutation locale multiple.
 406 Illutation générale.
 522 Bain de vapeur collectif.

FORFAIT : RH 1**72 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 203 Bain local.
 205 Aérobain.
 207 Douche sous-marine.
 211 Bain avec eau mère.
 302 Douche générale.
 304 Douche locale au jet.
 310 Douche pénétrante générale (1T).
 311 Douche pénétrante générale (2T).
 404 Illutation locale unique.
 405 Illutation locale multiple.
 406 Illutation générale.
 522 Bain de vapeur collectif.

FORFAIT : RH 2

101 Cure de boisson

54 séances parmi :*Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 18 (ou 2 × 9) séances parmi :

601 Piscine de mobilisation.

602 Massage sous l'eau.

FORFAIT : RH 3**63 séances parmi :***Idem*

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

+ 9 séances parmi :

601 Piscine de mobilisation.

602 Massage sous l'eau.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION GYN**36 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 205 Bain avec aérobain.
 207 Bain avec douche sous-marine.
 211 Bain avec eau mère.
 212 Bain + irrigation vaginale.
 213 Bain suivi d'une irrigation vaginale.
 302 Douche générale au jet.
 304 Douche locale au jet.
 328 Irrigation vaginale.

SUPPLÉMENT À RH POUR 2^e ORIENTATION TDE**36 séances parmi :**

201 Piscine.
 202 Bain.
 205 Bain avec aérobain.
 207 Bain avec douche sous-marine.
 211 Bain avec eau mère.
 302 Douche générale au jet.

304 Douche locale au jet.
317 Pulvérisation.
505 Aérosol individuel.

FORFAIT : TDE

72 séances parmi :

201 Piscine.
202 Bain.
205 Bain avec aérobain.
207 Bain avec douche sous-marine.
211 Bain avec eau mère.
302 Douche générale au jet.
304 Douche locale au jet.
317 Pulvérisation.
505 Aérosol individuel.

SUPPLÉMENT À TDE POUR 2^e ORIENTATION RH

36 séances parmi :

201 Piscine.
202 Bain.
203 Bain local.
205 Bain avec aérobain.
207 Bain avec douche sous-marine.
211 Bain avec eau mère.
302 Douche générale au jet.
304 Douche locale au jet.
310 Douche pénétrante (1T).
311 Douche pénétrante (2T).
404 Illutation locale unique.
405 Illutation locale multiple.
406 Illutation générale.
522 Bain de vapeur collectif.

ANNEXE 3

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2009 DES FORFAITS D'HYDROTHÉRAPIE 1, 2, 3 ET 4 ET DES FORFAITS DE KINÉSITHÉRAPIE

| ORIENTATIONS thérapeutiques | FORFAIT 1 | FORFAIT 2 | FORFAIT 3 | FORFAIT 4 | 9 SÉANCES | | 18 SÉANCES | | FORFAIT orientation thérapeutique secondaire |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|------------|---------|---|
| | | | | | Indiv. | Collec. | Indiv. | Collec. | |
| Voies respiratoires..... | 424,16 | 347,71 | 382,48 | | 99,66 | 40,06 | 199,47 | 79,77 | 212,08 |
| Rhumatologie..... | 481,25 | 384,94 | 449,10 | | 99,66 | 40,06 | 199,47 | 79,77 | 240,62 |
| Neurologie..... | 481,25 | 384,94 | 449,10 | | 99,66 | 40,06 | 199,47 | 79,77 | 240,62 |
| Dermatologie..... | 427,67 | 342,20 | 399,24 | | 99,66 | | 199,47 | | 213,83 |
| Affections des muqueuses bucco- linguales..... | 228,18 | | | | | | | | 114,09 |

| ORIENTATIONS thérapeutiques | FORFAIT 1 | FORFAIT 2 | FORFAIT 3 | FORFAIT 4 | 9 SÉANCES | | 18 SÉANCES | | FORFAIT orientation thérapeutique secondaire |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|------------|---------|---|
| | | | | | Indiv. | Collec. | Indiv. | Collec. | |
| A f f e c t i o n s psychosomatiques. | 424,16 | 347,71 | 434,65 | 424,16 | 99,66 | | 199,47 | | 212,08 |
| Gynécologie..... | 426,01 | | | | | | | | 212,99 |
| Phlébologie. | 445,7 | 356,57 | 416,00 | | 99,66 | | 199,47 | | 222,85 |
| Maladies cardio-vasculaires.. | 481,25 | 384,94 | 449,10 | | 99,66 | 40,06 | 199,47 | 79,77 | 240,62 |
| Affections digestives..... | 454,39 | 345,37 | 402,95 | | 99,66 | | 199,47 | | 227,20 |
| Affections urinaires. | 454,39 | 345,37 | 402,95 | | 99,66 | | 199,47 | | 227,20 |
| Troubles du développement de l'enfant. | 302,98 | 248,55 | 310,70 | | | 40,06 | | 79,77 | 151,48 |